



ENFANTS PIÉTONS : PLUS D'ACCIDENTS ENTRE JUIN ET SEPTEMBRE

Les grandes vacances et leurs journées ensoleillées sont pour beaucoup d'enfants l'occasion de jouer dehors ou de se balader à pied. Ils sont plus nombreux sur les routes à cette période et donc plus exposés aux risques routiers. Près de 40% des accidents impliquant des enfants piétons ont ainsi lieu pendant les mois de juin à septembre.

Pour limiter cela, ou mieux encore l'éviter, l'AWSR rappelle quelques conseils utiles pour aider les enfants à se déplacer en sécurité, pendant les vacances d'été mais également tout au long de l'année.

Enfants : 4 accidents sur 10 entre juin et septembre

La sécurité routière est directement liée aux déplacements, eux-mêmes influencés par les saisons. Par exemple, les accidents impliquant des usagers de deux-roues sont bien plus fréquents lors des mois de printemps et d'été, en raison de leur présence accrue sur les routes à ces périodes de l'année. Pour les piétons, c'est l'inverse : on constate plus d'accidents en automne et en hiver, principalement en raison de leur moindre visibilité sur les routes.

Une récente étude de l'AWSR montre toutefois que la saisonnalité des accidents impliquant des enfants piétons (moins de 11 ans) est différente. Ces derniers sont en effet davantage représentés dans les accidents survenant pendant les mois d'été. **Près de 40% des accidents impliquant des enfants piétons ont ainsi lieu entre juin et septembre alors que ce pourcentage n'est que de 19% pour les adolescents (12-17 ans) et de 27% pour les adultes (18-64 ans).**

Comment apprendre à un enfant à se déplacer en sécurité ?

L'âge à partir duquel un enfant peut se déplacer seul dans le trafic n'est pas défini par la loi, c'est une décision qui appartient aux parents. **Les experts estiment qu'un enfant n'est généralement pas en capacité d'anticiper seul les dangers de la route avant 12 ans.** Outre l'âge, le niveau de maturité de l'enfant est également important. Enfin, les parents jouent évidemment un rôle essentiel dans l'éducation de l'enfant à sa sécurité, en lui apprenant les règles et comportements à adopter pour se déplacer.

- **La base : lui apprendre à traverser**

Alors que juger du moment adéquat pour traverser paraît simple et évident pour la plupart des adultes, cela nécessite une analyse de nombreux facteurs extérieurs que les enfants ne maîtrisent pas encore. En effet, choisir le bon endroit, percevoir le trafic, évaluer la vitesse des véhicules en approche, estimer son temps de traversée, regarder les feux éventuels, et en plus, combiner le tout, pour enfin décider si on a le temps de traverser ou pas, s'avère bien compliqué pour un enfant. C'est pourquoi, **dans près de 8 cas sur 10, les enfants victimes d'un accident de la route en tant que piéton, le sont lors d'une traversée.**

Les moments de vacances et de déplacements avec l'enfant sont propices à cette éducation à sa sécurité, notamment lui décrire les différentes étapes de réflexion qui précèdent la décision de s'engager pour traverser et l'encourager à être patient en attendant qu'il n'y ait plus de voiture plutôt que de se précipiter.

- **Le sensibiliser à sa visibilité et à communiquer**

Cela paraît évident, mais la petite taille d'un enfant le vulnérabilise fortement dans le trafic. En effet, non seulement, il n'a pas la perspective visuelle dont jouit une personne plus grande mais surtout, il est beaucoup moins visible par les autres usagers de la route, (particulièrement lors d'une traversée lorsque des véhicules sont garés). **Le manque de visibilité intervient d'ailleurs 2 fois plus souvent dans les accidents impliquant des enfants piétons lors de traversées** que pour les autres tranches d'âge.

Pour renforcer sa visibilité, le choix des vêtements n'est pas à négliger. Mieux vaut opter pour des couleurs vives pour être facilement repéré par les autres usagers.

Les notions de partage de la route et de respect entre usagers ont également toute leur importance dans l'apprentissage. Ainsi, apprendre à l'enfant à communiquer clairement ses intentions pour s'assurer d'avoir été vu et à remercier les autres qui prêtent attention à lui, l'aideront à gagner en assurance dans ses déplacements (qu'il soit à pied ou à vélo).

- **Lui expliquer les règles et l'aider à anticiper les dangers**

On peut expliquer les règles du code de la route à un enfant dès son plus jeune âge. L'idéal est de commencer par des choses simples comme le fait de regarder à gauche et à droite avant de traverser ou la signification d'un feu rouge, et d'aborder les éléments plus compliqués au fur et à mesure qu'il grandit, comme ce qu'est une priorité.

Il est également important de l'aider à identifier les endroits qui lui sont réservés (le trottoir, le passage pour piétons ou encore l'utilité de la piste cyclable s'il est à vélo, etc.).

Il est par ailleurs utile d'attirer particulièrement son attention sur les situations à risque comme l'approche d'un carrefour ou la fin d'une piste cyclable, afin qu'il augmente sa vigilance dans ces zones.

- **Lui permettre de s'exercer**

Avant de laisser un enfant se déplacer seul dans le trafic, il est important de faire plusieurs fois le chemin avec lui. Cela permettra d'identifier les potentiels dangers qu'il pourrait rencontrer et de définir avec lui ce qu'il y a lieu de faire pour les éviter. L'idéal est de commencer par des zones bien connues par l'enfant et, une fois qu'il est à l'aise, d'augmenter progressivement la difficulté en allant à des endroits moins familiers et/ou plus complexes à appréhender. Une fois en confiance, on peut demander à l'enfant de lui-même guider le parent lors d'un trajet afin de s'assurer qu'il est capable d'adopter les bons comportements, sans oublier de l'en féliciter bien sûr !

Il est par ailleurs recommandé d'évoluer progressivement dans ses moyens de déplacement. La priorité ira aux déplacements piétons, pour ensuite passer au vélo et ultérieurement à d'autres moyens de transport, au fur et à mesure qu'il grandit. Cela lui permettra de disposer des compétences nécessaires pour être à même de partager la route en sécurité.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

